

Date de dépôt : 29 août 2016

Rapport intermédiaire

de la Commission d'enquête parlementaire instituée par la motion 2252, chargée de faire rapport au Grand Conseil sur les dysfonctionnements ayant conduit à la mort d'Adeline M.

Rapport de M. Pierre Conne

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève a constitué, lors de sa séance du 12 mars 2015, une Commission d'enquête parlementaire suite au vote de la motion 2252.

Cette commission a été chargée de faire la lumière sur les dysfonctionnements ayant mené à la mort d'Adeline M. et de rendre rapport sur le résultat de ses investigations.

La commission a, comme indiqué dans le RD 1148, terminé sa collecte d'informations, de même que ses auditions, et est entrée dans la phase finale de son mandat.

La Commission d'enquête parlementaire traite actuellement la très importante quantité de données recueillies lors de son enquête afin d'en retirer les éléments pertinents pour une analyse exhaustive des faits.

La rédaction du rapport, en cours, a mis en lumière un certain nombre d'éléments que la commission n'entend pas négliger au seul profit du respect du délai parlementaire précédemment annoncé.

La commission remettra par conséquent son rapport au Grand Conseil pour la session des 26 et 27 janvier 2017 au plus tard. Ce délai inclut la nécessaire phase de consultation du Conseil d'Etat et des personnes concernées, telle qu'imposée par la loi portant règlement du Grand Conseil (article 230I LRG).

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.